

## Je cotise à l'AFAL et je me mobilise !

### Adhésion 50€ (nouveau membre)

Un autre tarif s'applique aux personnes qui ont déjà été membres et souhaitent réadhérer - 70€

Tarif valable jusqu'au 31/12/2022

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Tel. (impératif) : .....

E-mail : .....

Date de naissance : .....

Employeur : .....

Lieu de travail : .....

Préférence lieu de rdv :  Haguenau  
 Gerstheim

*Vos données personnelles nous permettent de procéder à la gestion de votre cotisation, de vous transmettre notre bulletin d'informations et d'autres documents par voie postale ou par mail, de vous inviter à notre Assemblée Générale Ordinaire et aux réunions d'informations. Elles nous permettent d'échanger avec les différents organismes dont vous dépendez lorsque vous nous sollicitez et avec nos partenaires dont vous bénéficiez d'un tarif privilégié.*

*Vous avez accès à vos données et vous pouvez les rectifier ou les supprimer sur simple demande écrite auprès de l'AFAL.*

Cotisation valable 1 an à compter de la date d'enregistrement  
Carence de 7 jours à réception de la carte de membre  
(sauf cas de licenciement)

Chèque joint  Espèces

Virement CA Woerth

IBAN : FR76 1720 6001 7143 1335 8401 016

BIC : AGRIFRPP872

Date et signature :

**Les résiliations par téléphone ne sont pas acceptées.**

**Merci de nous adresser une demande écrite.**

Merci de nous retourner ce coupon à :  
AFAL 8, Boulevard Hanauer 67500 HAGUENAU

## OUVERTURE DES BUREAUX

### HAGUENAU

**Lundi, mardi, jeudi** : 8h30-12h00 13h00-16h30

**Vendredi** : 8h30-12h00 13h00-16h00

#### **Fermé le mercredi**

#### Permanences du Président

Les rencontres avec le Président se font sur rendez-vous.

Veillez nous contacter au 03 88 93 11 00.

#### Permanences de l'Avocat Allemand

Les rencontres avec l'avocat allemand se font sur rendez-vous.

Veillez nous contacter au 03 88 93 11 00.

### GERSTHEIM

Les rencontres avec le président se font sur rendez-vous en nous contactant par téléphone au 03 88 93 11 00.



#### **Siège social et bureau principal :**

**8, Boulevard Hanauer  
67500 HAGUENAU**

#### **Bureau secondaire :**

**16, Rue du Général de Gaulle  
67150 GERSTHEIM**

**Tel. : 03 88 93 11 00**

**E-mail : info@afal.eu**

**Site internet : www.afal.eu**

Merci de votre confiance et de votre soutien !

*Nous sommes proches de vous, frontaliers ou non !*



J'adhère à  
l'AFAL

## QUI SOMMES NOUS ?

Nous représentons une masse structurée, qui regroupe des milliers d'hommes et de femmes sous la dénomination sociale :

### A F A L

**Association des Frontaliers d'Alsace-Lorraine.**

Cette association créée en 1982 par une poignée de collègues est à l'heure actuelle l'unique endroit où vous pouvez trouver de l'aide, de l'assistance et surtout le soutien dont vous avez besoin en cas de problèmes particuliers ou collectifs.

Notre expérience en matière de droit social, législatif et du travail, vous garantit une solide défense de votre dossier quelle que soit votre nationalité, votre situation sociale ou professionnelle.

**L'AFAL vous aide à faire respecter vos droits en cas de :**

- **licenciement**
- **d'assurance maladie**
- **de vieillesse**
- **d'invalidité**
- **de chômage**
- **d'allocation familiales**
- **de retraite etc.**

## DES ACTIONS CONCRÈTES

L'AFAL, prend les choses en main de la création du dossier jusqu'à sa défense et met en œuvre tous les moyens nécessaires pour aboutir au résultat qui vous convient.

### RENSEIGNEMENTS UTILES

Un bon nombre de documents administratifs sont disponibles en nos locaux.

### LA CSG ET LA CRDS SUR LE SALAIRE ALLEMAND

Vous n'avez pas à les payer, vous économisez plus de 11,5% de votre rémunération.

### LA SÉCURITÉ SOCIALE

Vous êtes passé, grâce à l'AFAL, au régime local, donc 20% d'économies.

Les frontaliers retraités sont réintégrés au régime local.

### L'INDEMNITÉ CHOMAGE

Vous êtes indemnisé sur la base du salaire réel perçu en Allemagne et non sur le salaire fictif de référence comme par le passé. Travailleurs saisonniers, plus de période sans couverture sociale.

### LA ZONE FRONTALIÈRE S'ÉLARGIE

Les départements du Haut-Rhin, Bas-Rhin et de la Moselle sont considérés comme zone frontalière et s'étend à 30 km sur le territoire allemand. (Liste des villes concernées disponibles en nos bureaux).

### L'IMPOSITION DE LA RETRAITE ALLEMANDE

L'Etat Français et l'Etat Allemand ont signé un avenant à la convention fiscale franco-allemande pour que la retraite allemande soit imposée qu'en France.

### CHOMAGE PARTIEL ALLEMAND

L'AFAL s'oppose à la méthode de calcul des indemnités de chômage partiel allemand puisque les frontaliers subissent la déduction d'un impôt fictif allemand et paient pour ces mêmes revenus un impôt en France.

## REJOIGNEZ NOS MEMBRES

**Devenez membre à un tarif de 50€ la première année.**

*Les années suivantes, le tarif ancien membre de 45€ vous sera appliqué (sauf décision d'augmentation de la cotisation par l'Assemblée Générale).*

**L'AFAL est une association non subventionnée ne vivant que des cotisations de ses membres et de dons.**

